

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2004)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor: Andres, Dora / Egger-Jenzer, Barbara

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres
Suppléante: la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer

6.1 Les priorités de l'exercice

Police bernoise

Le projet «Police Bern» vise le regroupement au 1^{er} janvier 2008 de toutes les polices en uniforme actives sur le territoire du canton. Les participants au projet, sous l'égide de la Direction de la police et des affaires militaires, ont proposé cette solution au Conseil-exécutif, qui l'a approuvée. Ce regroupement se fonde sur la motion Lüthi/Bolli, adoptée à une grande majorité par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2003. Il y est précisé que la répartition des compétences entre canton et communes prévue dans la loi sur la police est inchangée. Le calendrier prévoyait initialement la réalisation du projet pour le 1^{er} janvier 2006, simultanément à la reprise des tâches de police judiciaire qui incombait jusqu'ici à la ville de Berne. Or, la mise en œuvre de la motion requiert, au vu de sa complexité, plus de temps et une organisation plus élaborée. Il est désormais prévu de soumettre la modification de la loi sur la police au Grand Conseil en novembre 2006 pour une première lecture et en février 2007 pour la seconde lecture. La réunification de la Police cantonale et de la Police de la ville de Berne ne devrait ainsi survenir que le 1^{er} janvier 2008, ce qui implique de prolonger le contrat concernant la police judiciaire. Toutefois, le projet «Police Bern» ne modifie en rien les buts, poursuivis jusqu'ici, de l'unification de la police judiciaire dans le canton et de l'intégration progressive, sur une base volontaire, des polices communales. Conformément à la volonté du Conseil-exécutif, les résultats du projet de réorganisation AIDA (Police cantonale) serviront de base de travail.

Projet «Lawe plus»

Un projet mis sur pied sans recours à des conseillers externes a montré que l'organisation des Prisons du canton de Berne n'était plus suffisamment souple, et qu'il fallait obtenir une hiérarchie plus horizontale. En effet, depuis son transfert de la Police cantonale à l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE) en 1998, cette unité a connu de nombreux changements: augmentation de la capacité et de l'offre de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île, hausse de la fréquence des transports au sein du canton, externalisation du transport extracantonal, agrandissement de la Prison régionale de Thoune (à 77 places), planification de la Prison régionale de Berthoud, fermeture progressive des prisons de district. L'unité «Prisons du canton de Berne», ancienne «Direction des prisons du canton de Berne», a été dissoute; depuis le 1^{er} janvier 2005, l'administration des quatre régions carcérales (Berne, Berthoud, Bienne-Moutier et Thoune), de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île et de la Station de transports de personnes détenues est directement subordonnée à l'office, au même titre que les établissements d'exécution et les foyers d'éducation. Ces six unités ont de nouvelles compétences et sont pleinement responsables de leur gestion. Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre, les services des finances, du personnel, des bâtiments et de la logistique concernant les prisons sont réunis au sein de l'Etat-major de l'office, dans le but d'en accroître le professionnalisme et d'en accélérer les processus. Tous les postes ont été redéfinis, et l'ensemble du personnel concerné (Prisons et Etat-major) a pu faire acte de candidature avant la mise au concours publique. Six postes ont été définitivement supprimés. Au 31 décembre, une seule personne n'avait pas encore trouvé de poste; au moment de la rédaction du présent rapport, la situation est toutefois réglée. En conséquence de la modification structurelle, la masse salariale a baissé de 300 000 francs environ.

Projet «Nitorg»

En 2000, le projet Wesav a donné lieu à une analyse sommaire du secteur informatique de l'OPLÉ. Les services se fondaient alors sur des solutions isolées, adaptées à chaque exploitation. Toute une série de facteurs, à savoir l'harmonisation planifiée à l'échelon cantonal, l'introduction d'une application spécifique unique au sein de l'office (GINA), la mise en place d'un registre informatisé de l'exécution des peines et mesures, le besoin de standardisation et de mise en réseau, ainsi que les risques d'une dépendance envers les applications et les connaissances requises, ont entraîné la création d'une organisation nouvelle axée sur les effets et les besoins. La collaboration d'une entreprise externe et le transfert temporaire des tâches de l'informaticien de l'office ont contribué à ce que les buts soient atteints en fin d'année: une infrastructure centrale pour toutes les unités de l'office, des prestations de haut niveau, une organisation et un déroulement clairs, des rapports contractuels et des accords de niveau de service, des économies de coûts grâce aux synergies. La structure informatique en service depuis le 1^{er} octobre a requis le déplacement de 345 pour cent de poste des établissements vers l'Etat-major, ainsi que la création de 255 pour cent de poste dans ce même Etat-major. En contrepartie, de nombreux contrats d'entretien seront résiliés ces deux prochaines années, ce qui entraînera des économies non négligeables.

Programme d'allègement budgétaire 2003 dans le secteur de l'asile

Le programme d'allègement budgétaire 2003 (PAB 03) de la Confédération est entré en vigueur le 1^{er} avril 2004. Les personnes requérant l'asile dont la demande est irrecevable sont considérés comme étrangers en statut illégal; au besoin, les cantons sont tenus de leur fournir une aide d'urgence conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Pour les six premiers mois, soit de juin à novembre, la POM a choisi d'héberger ces personnes au col du Jaun, en raison de son éloignement de toute agglomération. Ce projet pilote visait à motiver par là les personnes concernées à collaborer avec les autorités ou à trouver d'autres solutions. De plus, les prestations ont été réduites voire supprimées si elles refusaient leur coopération en vue d'un retour dans leur pays. Le concept choisi a fait ses preuves: sur les 563 personnes concernées et attribuées au canton de Berne après mars, seules 72 ont eu recours à cette offre. Les autres personnes ont quitté la Suisse ou ont préféré des logements privés. A aucun moment il n'y a eu de problème de sécurité, contrairement aux craintes initiales de la commune. Les prestations d'aide d'urgence ont augmenté dès la fin du projet pilote, ce qui montre le caractère judicieux du choix de l'emplacement; mais le fait est également dû à l'arrivée de l'hiver et à un arrêt rendu le 15 novembre par le Tribunal administratif. Selon ce jugement, une réduction ou un refus de l'aide d'urgence, tel que le prévoit l'ordonnance, n'est pas admissible. Le Tribunal administratif du canton de Soleure a donné à la même question une autre réponse, provoquant un recours au Tribunal fédéral. 661 PNEM séjournaient dans le canton de Berne avant avril; 126 d'entre elles profitaient encore des structures bernoises de l'asile à la fin de l'année, la plupart parce que les documents de voyage étaient en cours de préparation et que ces personnes collaboraient. Les autres personnes sont parties sans contrôle, ou sont placées en détention en vue du refoulement.

Projet «WieBe»

Le Grand Conseil a approuvé lors sa session de juin 2003 la révision de la loi sur les loteries, qui prévoit notamment la dissolution de

la Société coopérative de loterie (SEVA); les anciens membres de cette société recevront jusqu'à fin 2006 une subvention annuelle prélevée sur le Fonds de loterie et fondée sur les chiffres de l'année 2002. A l'échéance de cette solution transitoire, les subventions périodiques ne seront plus octroyées qu'aux personnes morales qui poursuivent exclusivement des objectifs de bienfaisance ou d'utilité publique et remplissent les critères fixés par le Conseil-exécutif. Le Grand Conseil a demandé à celui-ci un rapport, à la fin de l'année, sur ses intentions concernant les subventions périodiques. La POM a mis au sein d'un groupe de travail pour accompagner le projet sur l'aspect politique. Des bases ont été élaborées pour la définition des critères d'attribution. Ces travaux étant presque terminés, le rapport pourra être soumis au Grand Conseil au printemps 2005.

6.2.1 Secrétariat général (SG)

Les champs d'activité Personnel, Finances, Bâtiments ainsi que Politique et rapport ont connu des changements de responsables. Un collaborateur a pris sa retraite et un autre a pris une fonction de cadre au sein d'un office de la POM, ce qui a déclenché ces passages de témoin à des fonctions clé. Le Secrétariat général n'en a pas moins été en mesure d'accomplir sa mission d'aide à la conduite. Plusieurs de ses membres ont intégré des projets, que ce soit au niveau de la Direction ou des offices. Le Secrétariat général a notamment assumé la direction des projets SIGMA (transfert des tâches liées au produit «Signalisation et marquage» de la POM à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie), BEA Exposition spéciale Police bernoise – Sport bernois, LAWEplus (réorganisation d'une partie de l'OPLE), CMS (nouveau site internet de la POM à l'aide d'un système unifié de gestion du contenu) et Projet 61 (examen de la création d'un office des sports interjurassien). En ce qui concerne la législation, l'année fut très dense. La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile a été adoptée par le Grand Conseil tout juste une année après le début des travaux. Les modifications de la loi sur la police (mesures contre la violence domestique et la violence dans l'entourage social) ainsi que de la loi sur la Police cantonale (amélioration de la protection juridique des membres du corps de police) ont été adoptées en automne. On compte également une douzaine de projets d'ordonnances ou de modifications d'ordonnances, parfois d'une grande ampleur, dont les deux tiers ont abouti dans le dernier trimestre. On mentionnera les deux ordonnances d'exécution de la loi – déjà mentionnée – sur la protection de la population et sur la protection civile, ainsi que les nouvelles ordonnances sur l'exécution des peines et mesures, sur la circulation routière et sur l'état civil.

6.2.2 Police cantonale (POCA)

6.2.2.1 Généralités

Limites de capacités: L'adoption de la motion 264/03 Mosimann et les synergies mises à profit par le projet AIDA devraient apporter de substantielles améliorations en ce qui concerne les capacités. Une seconde école de police ouvrira en 2005, malgré de sérieux problèmes de recrutement du côté des francophones. Les chiffres – environ 183000 appels au secours, soit une augmentation de dix pour cent, et 31000 heures d'engagement pour les formations de service d'ordre – confirment la nécessité des mesures. Il subsiste des problèmes de capacité dans le corps de police en uniforme, en dépit des améliorations, car les tâches ne peuvent pas être déléguées; il en résulte une certaine frustration du personnel.

Violence contre les agents et agentes: On observe une fois encore une plus grande disposition des personnes délinquantes à user de violence à l'encontre du personnel de la police en uniforme et de celui de la police judiciaire. Les attaques verbales et les provocations se produisent lors de contrôles, en service de sécurité, lors

d'engagement lié à la violence domestique ou à des clients pris de boisons; la violence physique s'inscrit plutôt dans les interpellations ou arrestations, ou encore lors de refoulement de personnes récalcitrantes. Il est de plus en plus difficile d'estimer dans quelle mesure les menaces graves seront mises à exécution.

Recommandations du rapport Niedermann: Suite à des lettres anonymes, une enquête administrative sur la POCA a été confiée à Dieter J. Niedermann, de St-Gall. Dans son rapport final, M. Niedermann constate qu'il n'y a pas de dysfonctionnement important ni de crise de conduite. Conformément à son mandat, il formule 14 recommandations, dont la plupart se situent dans la sphère de compétence de la POCA. Certaines sont en cours d'examen dans le cadre des projets actuels (AIDA, Police Bern), en collaboration avec l'Association de police Berne-canton, ou sont déjà réalisées. On renoncera à créer un service de médiation externe à la POCA; en effet, cette fonction peut être confiée à l'association mentionnée, qui est composée dans une large mesure de membres de la POCA.

Projets d'infrastructure: L'accent a été placé sur l'harmonisation informatique au niveau cantonal (RENO). La mise en œuvre est terminée, y compris pour la plate-forme d'alarme. La planification de la nouvelle plate-forme est achevée. La partie dévolue à la POCA est en cours de réalisation; la centrale d'appels sanitaires urgents et la centrale du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Berne doivent encore faire l'objet de quelques analyses, notamment quant au site, sous l'égide de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. En ce qui concerne la police judiciaire, les problèmes survenus au moment du passage de l'application ABI 1.7 à ABI 3.0, le système de recherche avec statistique criminelle intégrée, n'ont pas encore été résolus par le fournisseur. Pour ce qui est des nouveaux uniformes, on a procédé à un appel d'offres dans la perspective d'une image commune des polices du Concordat du nord-ouest de la Suisse; un recours a été formé par l'un des fournisseurs potentiels des chemises.

6.2.2.2 Lutte contre la criminalité

Situation: On a enregistré un total de 39068 (contre 37729 l'an dernier) infractions selon le Code pénal et la législation sur les stupéfiants (sans la ville de Berne). Calculé sur dix ans, le taux d'augmentation est de 20 pour cent, pour une démographie restée stable. Les augmentations les plus marquantes sont observées pour les vols/cambriolages/dommages à la propriété, pour les atteintes à l'intégrité corporelle (sans les homicides) et les infractions à la loi sur les stupéfiants. La petite criminalité a elle aussi augmenté; elle fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la mise en œuvre du projet AIDA. Les problèmes les plus épineux sont la forte propension à faire usage de violence, la délinquance juvénile (violence de jeunes ou entre jeunes) et la criminalité étrangère. Plus d'un tiers des personnes convaincues de cambriolage sont des jeunes, et 50 pour cent des personnes qui commettent des cambriolages, des lésions corporelles et des vols sont étrangères. L'ordinateur personnel intervient dans bon nombre de délits, que ce soit pour infiltrer des systèmes, diffuser des contenus illégaux (pornographie, racisme, terrorisme), établir de faux documents ou fabriquer de la fausse monnaie ou des fausses cartes de crédit.

ADN: La base de données ADN est un succès. CODIS a été alimentée par 3400 profils de personnes et 1100 profils de traces. 585 coïncidences ont été relevées, dont 262 les douze derniers mois. La moitié des traces ont pu être attribuées. On a en outre mis en évidence des correspondances entre traces, ce qui a permis de faire des rapprochements entre les actes concernés. La plupart des identifications concernent les vols et les vols avec effraction, mais certaines ont fait la lumière sur des cambriolages et des atteintes à l'intégrité corporelle.

Extrémisme: Le nombre d'activistes d'extrême-droite a quelque peu baissé; environ 170 extrémistes de droite domiciliés dans le

canton sont connus des services de police. Les skinheads forment le plus grand groupe de personnes enclines à la violence. Les groupements NO («Nationale Offensive») et PNOS («Partei National Orientierter Schweizer») ont conforté leur position dans la région de Berthoud et en Haute-Argovie. Les tendances sont diamétralement opposées, à l'instar de ce qui se passe au plan national. La scène dite organisée cherche à s'affirmer en politique; de l'autre côté, des acteurs peu organisés, au nombre desquels on compte les hooligans, recherchent la confrontation violente avec les extrémistes de gauche. Les actions et actes de violences dus aux agissements d'extrême-gauche sont nombreux également, notamment contre le Forum économique mondial, la globalisation, l'armée, le radicalisme de droite. Une voiture de service de la POCA a été incendiée début mars à Schönbühl. L'extrême-gauche violente est essentiellement organisée en ville de Berne, et elle est plus agressive que les groupements actifs à Bienne, Thoun, Berthoud et Langenthal.

6.2.2.3 Sécurité routière

Situation: On a dénombré 7235 accidents, 69 tués et 3924 blessés. Le nombre des rapports de police a légèrement baissé (-1,7%), tout comme celui des blessés (-7,7%); celui des tués est resté stable. Comme par le passé, plus des deux tiers des accidents se sont produits à l'intérieur des localités. Les accidents dus aux chauffards, qui ont occupé les débats, ne font pas l'objet d'analyse statistique. Un accident est avec certitude dû aux suites d'une course entre particuliers. Les infractions graves – comme la vitesse excessive ou la conduite sans égards – s'imposent avec plus de fréquence. Depuis longtemps déjà, la POCA a placé l'accent sur la sécurité routière, en procédant à des actions ponctuelles; elle les complète désormais en procédant à des contrôles annoncés lors des manifestations importantes, comme le festival du Gurten, les fêtes des villes de Thoun et de Bienne, etc. Elle a procédé à des relevés des tronçons rapides ou des points de rencontre des adeptes du *tuning*, qui feront l'objet d'un contrôle plus dense. Pour la première fois, les contrôles de vitesse ont concerné plus d'un million de véhicules. 71 000 d'entre eux (6,68%) roulaient trop vite. Les amendes d'ordre ont été plus nombreuses. Suite aux mesures définies dans le cadre de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), on a engagé deux équipes radar supplémentaires. *Alcool, drogue, médicaments:* Bien que les accidents de cette catégorie aient légèrement baissé, l'application des prescriptions entrées en vigueur début 2005 (0,5‰, tolérance zéro pour certaines drogues) s'avère prioritaire. Les contrôles seront de plus en plus fréquents. Sur 69 accidents comportant des tués, 20 (soit 28,9%) se sont produits sous l'influence de l'alcool, de la drogue ou des médicaments.

Passages pour piétons: 741 passages ont été examinés depuis 2001. Pour 136 d'entre eux, il a été nécessaire de procéder à des adaptations; 104 cas sont déjà réglés. Depuis, le bilan présente une légère baisse (117 accidents, 116 blessés et 4 tués).

6.2.3 Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans la présentation du compte spécial.

Plus de 160 000 permis format carte de crédit (PCC) ont été délivrés depuis le 1^{er} avril 2003. L'échange des anciens permis se fait sans problème. La clientèle reçoit le nouveau permis dans le délai moyen d'un jour.

L'accent a été mis sur l'agrandissement des infrastructures dans l'Oberland bernois et la région de Berne en vue de la mise en œuvre de l'Accord bilatéral sur le transport terrestre passé entre la Suisse et l'Union européenne. Le projet sis dans l'Oberland bernois figure dans la planification des investissements de l'Office des immeubles

et des constructions et sera traité par le Grand Conseil à l'automne 2005 sur la base des résultats de l'avant-projet. La partie qui concerne la région de Berne n'a pas avancé autant qu'il était souhaité, vu les incertitudes quant à l'emplacement des nouvelles infrastructures pour les expertises. Des contrats passés avec des clients possédant une flotte importante (La Poste, Migros) ont permis d'améliorer la situation. Il est actuellement possible de respecter l'obligation d'un contrôle annuel pour tous les véhicules automobiles lourds. Mais les contrôles des véhicules légers accusent en corollaire un retard croissant.

Une formation intense du personnel a permis de préparer l'introduction des nouvelles prescriptions qui concernent les mesures administratives. Les conséquences de ce durcissement du droit de la circulation routière sur les ressources humaines ne sont pas encore prévisibles.

Le transfert du secteur des mesures techniques de signalisation et de circulation de l'OCRN à l'Office des ponts et chaussées (projet SIGMA), décidé dans le cadre des mesures ESPP, a été achevé à la fin de l'année. Le personnel concerné a pu être transféré aux divers emplacements de l'OPC en automne déjà. L'information des communes et préfectures a été faite comme prévu en décembre. Les nouvelles compétences et prescriptions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

L'introduction de la facturation et de la gestion des débiteurs selon FIS 2000 a été poursuivie. Les travaux liés aux tests mobilisent fortement les ressources.

L'introduction d'un système d'assurance-qualité s'est achevée par une certification selon la norme ISO 9001:2000. Les exigences fixées par la Confédération et l'Union européenne sont donc respectées.

L'OCRN s'engage au niveau intercantonal, dans divers groupes de projet, pour la mise en place de la base de données fédérale MOFIS (système de traitement informatisé des données relatives aux véhicules automobiles).

Le perfectionnement du personnel a été axé sur la gestion. Les cadres moyens ont suivi plusieurs séries de cours portant sur divers problèmes rencontrés quotidiennement dans la pratique. L'accent a été mis sur l'échange d'expérience.

6.2.4 Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)

6.2.4.1 Direction de l'office

La direction de l'office s'est fortement engagée dans les réformes structurelles et la mise au point de nombreux projets. Elle ne pouvait réussir qu'à la condition d'agir avec circonspection. Cela est particulièrement vrai pour l'introduction en début d'année de la codirection à la tête de la Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines (SPFP), où l'on a atteint deux objectifs définis par le canton (part des femmes à des postes de cadre, promotion du travail à temps partiel) et où l'attribution des responsabilités pour deux produits SPFP sera conforme à la philosophie NOG dès 2005.

L'activité de la direction de l'office dans ses relations avec les organisations partenaires s'est concentrée sur la conclusion de nouveaux contrats avec l'Hôpital de l'île sur les droits et obligations dans l'exploitation de la division cellulaire, y compris sur le passage au mode de facturation selon TarMed et APDRG, sur la participation à deux groupes de travail du concordat sur l'exécution des peines et mesures (révision du texte du concordat et politique d'indemnisation) ainsi que sur le désenchevêtrement des tâches entre les préfectures et l'OPLE, vu l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale (loi et ordonnance sur l'exécution des peines et mesures) le 1^{er} juillet.

6.2.4.2 Section de l'application des peines et mesures

La Section de l'application des peines et mesures (SAPEM) a été confrontée tout au long de l'année à des problèmes parfois graves de surpopulation carcérale dans les établissements et les prisons. Il a donc fallu placer des personnes détenues dans d'autres cantons, ce qui, dans certains cas, a entraîné un surcroît de travail considérable.

La loi du 25 juin 2003 sur l'exécution des peines et mesures (LEPM) ainsi que l'ordonnance d'application (OEPM) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet. La SAPEM a notamment été touchée par la modification des processus concernant le financement des frais d'exécution. Au début de la mise en œuvre, une grande incertitude régnait dans de nombreux services sociaux communaux quant à la prise en charge des coûts.

La SAPEM utilise également pour la gestion de ses dossiers la nouvelle application GINA NT2, solution informatique adoptée pour tout le domaine de la privation de liberté. Le début a été difficile, et l'objectif n'est pas encore atteint. GINA doit être adapté et poursuivre son développement pour que la Section de l'application des peines et mesures en tire pleinement profit.

6.2.4.3 Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines

La codirection est entrée en fonction au mois de février. Les postes occupés respectivement par le chef de section et son suppléant, partis tous deux en même temps à la retraite, ont été repris par deux nouveaux responsables, qui s'acquittent conjointement de la direction de la section et de la suppléance.

Les travaux d'intérêt général (TIG) et les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique sont de plus en plus répandus. Les possibilités d'optimisation organisationnelle ont atteint leurs limites. Le taux d'occupation pour les arrêts domiciliaires frôle en permanence le maximum absolu (appareils et effectifs de personnel). Et pour les TIG, se pose sérieusement la question de la voie à suivre pour faire face, avec des ressources inchangées, à une demande croissante, sans compromettre la qualité des prestations. Dans la probation aussi bien que dans les formes particulières d'exécution des peines, nombreux sont les clients et les clientes qui, en plus d'un état physique et psychique plutôt mauvais, disposent manifestement d'un fort potentiel d'agressivité. Les cours de perfectionnement dispensés au personnel et des mesures organisationnelles permettront d'y faire face tant que faire se peut.

6.2.4.4 Etablissements de Thorberg

L'exercice sous revue s'est déroulé paisiblement, une fois de plus sans évasion. Les adaptations internes à la nouvelle LEPM et à l'OEPM sont achevées.

Les travaux de réfection des conduites d'eau ont été effectués, de telle sorte que les Etablissements de Thorberg ont pu être raccordés au réseau de distribution d'eau de la commune de Krauchthal dès le printemps. Reste à les achever et à mener des négociations avec la commune pour la prise en charge de l'approvisionnement en eau de Thorberg.

Grâce à un effort soutenu dans la conclusion de contrats et des concessions sur les prix, une occupation a pu être proposée à 93,48 pour cent des détenus aptes à travailler.

La population pénitentiaire s'est considérablement accrue étant donné la prise en charge de détenus condamnés à de courtes peines, destinée à soulager les prisons régionales et les prisons de district. Les comptes annuels bouclent avec un solde positif dû à un taux d'occupation élevé, de 100,93 pour cent en moyenne. Une liste d'attente a dû être dressée.

6.2.4.5 Etablissements de Witzwil

Les chiffres de la population pénitentiaire durant l'année écoulée étaient supérieurs à la moyenne. Il a parfois même fallu dresser une liste d'attente des détenus à placer. Nombreuses ont été les peines de courte durée (conversions d'amendes). Le nombre de personnes détenues accusant un déficit d'ordre social, physique ou psychique est en augmentation, d'où une nouvelle surcharge de travail pour le personnel.

Le taux d'occupation était de 91,4 pour le régime ordinaire et de 81,8 pour cent pour la détention en vue du refolement, atteignant ainsi la limite des capacités de l'établissement, vu les places disponibles et la surcharge du personnel.

L'agriculture a donné des récoltes supérieures à la moyenne, succès relatif étant donné les difficultés d'écoulement de ses produits. Très prisés, le magasin de Witzwil et ses deux marchés, de mai pour l'un et de Noël pour l'autre, ont dégagé des recettes record. Douze détenus ont participé à la semaine de randonnée pédestre au Tessin. La distance totale parcourue en septembre lors de cette semaine et des exercices de marche a été de 290 km.

Conformément aux exigences de la nouvelle organisation, un premier groupe de 20 collaborateurs et collaboratrices a suivi un cours de formation pédagogique dispensé à l'extérieur de l'établissement.

6.2.4.6 Etablissements de Hindelbank

Après avoir reculé les années précédentes, la proportion de détenues étrangères est remontée de 50 à 60 pour cent, et de 60 à 64 pour cent pour les délits liés à la drogue; le nombre des homicides est resté stable, à un haut niveau (18%). La mise en œuvre du nouveau concept de l'artisanat, qui offre un large éventail de travaux convenant aussi aux détenues aux prestations faibles et des possibilités de garde d'animaux, s'est déroulée comme prévu. Pour favoriser l'entretien des relations avec leurs proches – en vue d'une meilleure réinsertion sociale après leur libération – les détenues peuvent désormais recevoir trois visites par mois au lieu de deux. En accueillant 35 groupes, dont des spécialistes venus notamment de Russie et de Chine, et en organisant l'exposition «art steinhof 04», l'établissement a clairement mis l'accent sur les relations publiques. Il compte 107 places; le nombre de détenues est passé de 96 à 106, soit une progression du taux d'occupation de 90 à 99 pour cent.

6.2.4.7 Etablissements de St-Jean

La qualité des services fournis par les détenus a de nouveau baissé. Deux cours de pédagogie ont été organisés au sein de l'établissement à l'intention des maîtres d'atelier. Des travaux de construction ont permis une répartition des places de détention à la fois meilleure et plus sûre. Le système d'assurance qualité a permis de renforcer le réseau interne; il est fait un large usage de ce système informatisé. Pour faire face à la dangerosité accrue des détenus, tous les responsables de la sécurité ont été instruits par la POCA pour assurer leur propre sécurité et acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation des moyens techniques auxiliaires. La gestion de la sécurité a été contrôlée et adaptée aux exigences actuelles. L'établissement et le concept d'exécution des mesures suscitent un vif intérêt de la part des spécialistes étrangers. C'est ainsi qu'en plus des politiques suisses et des élèves des écoles, par exemple, nombre de visiteurs sont venus de Chine et d'Allemagne notamment. Le premier module de thérapie de groupe pour délinquants sexuels aux prises à des difficultés d'apprentissage a été mis en œuvre.

Le taux d'occupation de l'établissement a été de 100 pour cent toute l'année durant. La proportion de détenus condamnés pour

homicide ou tentative d'homicide était de 18 pour cent; 41 pour cent des détenus étaient placés en régime d'exécution des peines pour délits à caractère sexuel. Les détenus considérés comme dangereux étaient au nombre de 16.

6.2.4.8 Foyer Prêles

L'année a été placée sous le signe des travaux concernant le nouveau concept d'exploitation. Une fois la stratégie générale approuvée par la Direction de la police et des affaires militaires, en février, l'Office des bâtiments s'est employé à rechercher un chef de projet ou un architecte en vue de l'adjudication des travaux de construction.

Une attention particulière a été portée au personnel de l'établissement. Un plan directeur a été établi sur la compréhension de l'exécution des travaux accomplis par les jeunes détenus au sein de l'établissement. Il a servi de base à l'établissement de concepts détaillés par secteur. En outre, la question de la collaboration interdisciplinaire à l'intérieur du foyer a été largement traitée avec le concours d'un spécialiste de l'extérieur.

Avec un taux d'occupation de 90 pour cent, comme prévu, l'année a été financièrement un succès. La demande est demeurée forte, notamment de places combinant détention et scolarisation.

6.2.4.9 Foyer Lory

La phase pendant laquelle le foyer a été relogé à Wabern et à Wangen sur Aar du fait des travaux de transformation s'est déroulée sans difficultés. Le personnel a fait preuve de compréhension face à des conditions de travail difficiles (exiguïté des locaux, longueur des trajets pour se rendre au travail, infrastructure limitée). Les locaux de Münsingen ont été rénovés sous la pression du temps. Les travaux ont été achevés dans les délais, à fin novembre. Début décembre, les jeunes détenues pouvaient regagner leur foyer rénové. Après des années de difficultés de recrutement et d'importantes fluctuations du personnel, la situation s'est stabilisée, fort heureusement, vu les exigences du travail d'assistance à fournir auprès des jeunes femmes difficiles.

Seules 16 places étaient à disposition durant l'année sous revue, du fait des travaux. Le taux d'occupation était de 81 pour cent.

6.2.4.10 Prisons du canton de Berne

La nouvelle division cellulaire a été mise en exploitation le 29 juin. Elle dispose désormais de 16 lits. Seules y sont placées les personnes en détention pour lesquelles un traitement médical ou psychiatrique d'urgence s'impose. Aucune évasion ne s'est produite. Un détenu de la Prison régionale de Bienne a mis le feu à sa cellule. Ses brûlures étaient d'une telle gravité qu'il a fallu l'évacuer par la voie des airs à destination d'une clinique spécialisée. L'incendie d'une cellule dans la Prison régionale de Berne a touché plus ou moins gravement six détenus et deux collaborateurs.

Le 26 décembre, un détenu a été trouvé grièvement blessé dans sa cellule de la prison régionale de Berne. Malgré son transfert immédiat à l'Hôpital de l'Île, il est décédé le même jour.

Le taux d'occupation des prisons régionales était de 99,45 pour cent, soit supérieur de 8,13 pour cent à celui de l'année précédente, ce qui correspond à un total de 109 194 jours de détention.

6.2.5 Office de la population et des migrations (OPM)

6.2.5.1 Service de l'état civil et des naturalisations

Comme en 2003, l'accent a été mis sur la réorganisation entreprise pour l'informatisation des registres de l'état civil et pour l'enregistrement informatisé des faits d'état civil. Le 21 juin représente une date importante dans le projet Infostar: c'est à cette date que tous les offices de l'état civil en Suisse devaient obligatoirement être connectés à la banque de données centrale exploitée par la Confédération (cf. Art. 45a, al. 1 CC) et être reliés entre eux. Les 24 offices de l'état civil bernois étaient à cet égard favorisés car, connectés depuis 2003, ils avaient pu se familiariser avec cet environnement de travail résolument nouveau.

La saisie dans le registre informatisé de l'état civil des données de toutes les personnes en vie – données qui comprennent également les liens familiaux – consignées dans les registres des familles déposés jusqu'alors dans les communes (opération couramment appelée ressaisie) a pu être effectuée conformément aux exigences intercantionales. Les faits d'état civil ne peuvent être enregistrés dans le système informatique que si les données personnelles et les liens familiaux ont préalablement été saisis dans le système en question. Ce qui présuppose une étroite collaboration entre les cantons.

Le nombre de Bernoises et de Bernois séjournant durablement ou provisoirement à l'étranger ne cessant de croître, le nombre de faits d'état civil se produisant à l'étranger a dépassé les 6000. Ces faits sont reconnus conformes au droit suisse par ordonnance de l'autorité de surveillance, et saisis dans le registre informatisé de l'état civil. Il a par ailleurs été délivré 31 autorisations de mariage dans le canton de Berne à des couples ne résidant pas en Suisse (cas de figure couramment appelé mariages touristiques). La région la plus souvent choisie à cet égard est l'Oberland bernois.

Le nombre de demandes de changement de nom acceptées a atteint 238 (année précédente 242). Le nombre de demandes rejetées sur la base de la jurisprudence du Tribunal fédéral a atteint 66 et celui des demandes s'avérant sans objet 114. Pas moins de 130 couples (128) ont vu leur demande de porter le nom de l'épouse en tant que nom de famille après le mariage être acceptée. Cette démarche est devenue une simple formalité dans le cadre de la préparation au mariage et elle est effectuée dans deux à trois pour cent des mariages. La tradition voulant que le nom de famille soit celui du père semble donc être fortement enracinée.

Sur décision de la Confédération, 1774 personnes étrangères (1409) ont reçu le droit de cité de la commune de leur conjoint ou parent bernois. Le nombre de personnes étrangères naturalisées en procédure ordinaire sur la base de la garantie du droit de cité communal s'est élevé à 3386 (2397). Sont compris dans ce chiffre 1229 (803) enfants mineurs naturalisés en même temps que leurs parents et 630 jeunes (489) ayant déposé leur demande avant leur 25^e année. Plus de la moitié des personnes naturalisées en procédure ordinaire (1859 précisément) sont donc des personnes que l'on appelle couramment «de la deuxième génération». Il s'agit de la descendance de personnes immigrées en Suisse. Nées dans ce pays, elles y ont grandi et y ont suivi leur formation.

Les personnes naturalisées en procédure ordinaire provenaient majoritairement de Serbie-et-Monténégro (1089), du Sri Lanka (540), de Macédoine (342), de Turquie (329), de Bosnie et Herzégovine (244), de Croatie (227), d'Italie (162), du Vietnam (62), d'Iran (44), d'Afghanistan (32), de Somalie (22) et du Liban (21). On compte également, en nombres plus réduits, des ressortissants de 51 autres pays, majoritairement non européens. Sur la base du nombre de demandes déposées, l'acquisition de la citoyenneté suisse semble perdre de son attrait pour les ressortissants de l'Union européenne. Toujours sur la base des documents de l'état civil, il ressort qu'à l'inverse, le nombre de citoyens et citoyennes suisses possédant, en sus, une autre nationalité, ne cesse de croître.

6.2.5.2 *Service des migrations*

En ce qui concerne les étrangers, l'exercice sous revue n'a pas enregistré de changements profonds. Dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne, les demandes de séjour des ressortissants des pays membres de l'Union européenne ont connu comme précédemment une demande soutenue. Les contingents d'autorisations de séjour de courte durée fixés par le Conseil fédéral n'ont, en revanche, de loin pas été épuisés.

Le domaine de l'asile a connu un net recul. Au niveau suisse, le nombre de demandes (14 248) n'avait pas été aussi bas depuis 17 ans. Le Service des migrations a donc pu respecter le délai légal de 20 jours pour procéder aux auditions des motifs de la demande d'asile. Les efforts ont donc pu être concentrés sur le domaine des prestations. Les mutations de personnel nécessaires ont été effectuées et les performances en ont bénéficié. En matière d'asile, le canton de Berne a enregistré 2378 départs, ce qui, en comparaison intercantonale, est supérieure à la moyenne. Les 436 départs volontaires et les 289 rapatriements y ont contribué.

Les problèmes de réorganisation survenus au cours du second semestre 2003 suite à l'introduction de la gestion informatisée des dossiers, sont résolus depuis le début de l'exercice sous revue. Le travail est depuis lors effectué de manière rapide et efficace. La satisfaction de la clientèle s'est en conséquence nettement améliorée. Parallèlement, l'intégration dans le Service des migrations de l'ancienne Division Asile et réfugiés de la SAP a pu être menée fructueusement à terme. Le rapprochement des domaines de la procédure et des prestations sociales en matière d'asile s'est révélé judicieux à bien des égards, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme d'allègement budgétaire 2003. En ce qui concerne la politique à suivre en matière d'asile au cours des prochaines années, un rapport a été élaboré, en coopération avec l'ensemble des partenaires concernés, sur les mesures pouvant être prises à court et moyen termes.

6.2.5.3 *Service des Fonds et autorisations*

Depuis le début de l'exercice sous revue, le Service des Fonds et autorisations gère, outre le Fonds de loterie, également le Fonds du sport. Les demandes sont traitées de manière rapide et efficace. La nouvelle ordonnance sur les loteries et la procédure qui en découle s'avèrent de bonne facture. La révision de l'ordonnance sur les loteries a permis de simplifier les dispositions pour l'exploitation de loteries, tombolas et lotos. Un modèle de règlement de police communale a été élaboré à l'intention des communes.

6.2.5.4 *Service des documents d'identité*

Le système lié au passeport 2003 fonctionnant depuis deux ans, il est entré en phase de normalisation. Les délais de livraison des passeports ont été respectés par l'Office fédéral des constructions et de la logistique. Ainsi, les retards accumulés l'année précédente ont pu être résorbés et un nombre plus important de demandes (140036) ont pu être traitées sans engendrer un surcroît de travail. Le nombre de documents d'identité ordinaires sortis des ateliers de production s'est élevé à 176878 (56428 cartes d'identité, 43235 cartes d'identité demandées avec le passeport et 77215 passeports). Par ailleurs, 6393 passeports provisoires ont été émis par le Service des passeports provisoires. Au total, cela représente 16084 documents d'identité de plus qu'en 2003.

6.2.6. **Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)**

6.2.6.1 *Activité législative*

Les nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2005, après que la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi) et les ordonnances d'application ont été approuvées par les autorités compétentes. Un délai de deux ans (jusqu'au 2 décembre 2007) a été accordé aux communes pour leur permettre d'adapter leur organisation aux nouvelles exigences.

6.2.6.2 *Protection de la population*

Instruction et information

Des cours de base consacrés à la «sécurité publique» ont été proposés aux nouveaux membres des états-majors de conduite et aux autorités. Comme le niveau d'instruction est relativement élevé, le nombre de participants a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Les nouvelles bases légales de la protection de la population et de la protection civile, de même que les mesures nécessaires à leur mise en œuvre ont été présentées aux représentants des autorités et aux organes spécialisés lors de séances d'information régionales. L'analyse des dangers sera poursuivie dans les communes ou dans les régions ainsi que dans les districts. Environ 40 pour cent des organes de conduite de district ont achevé ce travail et préparent à présent le plan de mise en œuvre.

Approvisionnement économique

L'OSSM dirige l'Office cantonal de l'approvisionnement économique (OCAE). Les mesures préparatoires concernant le rationnement des denrées alimentaires à l'échelon cantonal sont achevées. L'appréciation annuelle portée par l'office fédéral compétent sur l'OCAE est à tous points de vue positive pour le présent exercice.

Assistance psychologique et spirituelle

Le 23 juin, le Conseil-exécutif a approuvé le plan d'assistance psychologique et spirituelle en faveur des formations d'intervention, des victimes et de leurs proches (assistance psychologique d'urgence, ASPUR). L'OSSM a créé un groupe de pilotage réunissant tous les partenaires. Ce groupe assure la mise en œuvre du plan, l'instruction et la qualité des services. Ce faisant, il a permis de renforcer la collaboration avec les différents partenaires. Le plan a déjà pu être mis à l'épreuve lors d'événements divers, graves ou moins graves.

6.2.6.3 *Protection civile*

Régionalisations

La nouvelle loi prévoit que désormais seules subsisteront dans le canton de Berne les organisations de protection civile (OPC) composées de 80 membres aux moins, couvrant chacune une population d'au moins 11000 habitants. La régionalisation et le regroupement des OPC vont donc se poursuivre: actuellement au nombre d'une soixantaine, ces OPC ne seront plus que 30 à 40 d'ici deux ans.

Instruction et information

Les cours d'instruction et de perfectionnement destinés aux instructeurs des centres régionaux de compétences, axés sur la «nouvelle instruction de base de la protection civile», ont été dispensés par le canton. Les personnes astreintes à servir dans la protection civile ont ainsi été instruites selon les nouvelles dispositions fédérales. Les commandants et commandantes, ainsi que leurs suppléants et suppléantes, ont été convoqués à trois séances d'information. Il s'agissait de les préparer à leurs tâches selon les nouvelles dispositions légales.

Interventions

Les personnes astreintes à servir dans la protection civile n'ont pas dû être convoquées ni mises à disposition par le canton pour participer à des interventions interrégionales. Tous les événements ont été maîtrisés par les OPC et leurs propres moyens. 44 000 jours de service ont été accomplis par les organisations dans le cadre de l'instruction.

Infrastructure de la protection civile

L'année sous revue a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale. Les communes du canton de Berne ne devront plus construire d'installations de protection civile supplémentaires ces prochaines années. L'accent est mis sur le maintien de la valeur des installations restantes.

6.2.6.4 Sport

6255 demandes de cours ont été agréées pour Jeunesse+Sport et 81 cours de formation et de perfectionnement ont été organisés pour les cadres. Cinq camps, réunissant au total 270 participants, se sont tenus à Mürren, Huttwil, Fiesch et Tenero. La nouvelle Commission d'experts pour le sport (CES) est entrée en fonction.

La présentation du sport à la BEA s'est déroulée conjointement avec la police et la protection de la population. L'organisation de la course bernoise d'orientation par équipes a été assurée pour la première fois sans le concours du Service du sport. Des conventions de prestations ont été passées avec les centres cantonaux de formation et de sport (CCFS) de Sumiswald et de Huttwil; des pourparlers ont été engagés avec Mürren, et la signature d'une convention de prestations est prévue pour 2005. Lyss a sciemment renoncé au statut de CCFS, et la décision de Langenthal n'est pas encore tombée.

6.2.6.5 Armée

Administration militaire

Les chefs de section de Berne, La Neuveville, Nidau, Sumiswald et Thoune ont administré 121 570 personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer. Le canton de Berne compte 38 592 personnes astreintes au service militaire. 9946 militaires ont demandé un déplacement de service. 7156 demandes ont été traitées par le canton. Le fait de négliger les services a entraîné 3005 (6513) décisions disciplinaires. Les recours déposés étaient au nombre de 8 (38). Les non-paiements ont conduit à 935 (1289) décisions de conversion en jours d'arrêts, et 36 (86) infractions ont été soumises au verdict de la justice militaire. 47 journées ont été organisées pour la libération des obligations militaires de 12 554 personnes des classes d'âge 1965 à 1968.

Administration de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir boucle sur un rendement brut de 23 009 190 francs, soit 163 1254 francs de plus que l'année précédente. La part du canton se monte à 4 601 838,10 francs, soit 326 251 francs de plus qu'une année auparavant. Le nombre de personnes imposées était de 48 634 (47 011). Le nombre des oppositions et des demandes de remise s'est monté à 2012 (2072). Celui des recours a passé de 36 à 29. Etant donné la réduction des effectifs de l'armée et de la nouvelle limite d'âge, les revenus seront désormais nettement moins élevés.

Journées d'information

7514 conscrits des classes d'âge 1985 et 1986 ont été convoqués aux journées d'information, au nombre de 166 pour l'exercice sous revue. 390 personnes ne se sont pas présentées. Sur les 5043 femmes qui avaient été conviées, 189 ont répondu à l'invitation. Organisées jusqu'ici dans les centres régionaux de compétences, les

journées se dérouleront de manière centralisée à partir de 2005, dans les installations militaires de Berne. Cette mesure permettra de fournir des prestations à la fois plus efficaces et plus conviviales. Elle permettra aussi d'économiser plus de 100 000 francs.

6.2.6.6 Infrastructure

Place d'armes cantonale

Malgré des données imprécises sur les effectifs de la nouvelle armée, on a enregistré 233 711 jours de service accomplis (2003: 169 196). Le chiffre des deux entreprises de restauration a progressé de 30 pour cent par rapport à l'année précédente, pour s'établir à près de trois millions de francs. Etant donné la forte demande, la capacité maximum de la caserne a été atteinte à plusieurs reprises. L'utilisation à des fins civiles des locaux de la place d'armes dont l'armée n'a pas usage toute l'année doit être optimisée en faisant appel soit au canton soit à des tiers. Des pourparlers ont été engagés avec les responsables de l'armée et un plan d'affaires a été établi pour un centre de profit de la place d'armes.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2004

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG OCRN)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	18	10	17,20	8,30	25,50
Police cantonale	1 209	224	1 203,37	202,88	1 406,25
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	475	235	459,07	171,70	630,77
Office de la population et des migrations	51	120	46,75	88,95	135,70
Office de la sécurité civile et militaire	74	19	72,35	14,60	86,95
Total au 31. 12. 2004 ¹	1 827	608	1 798,74	486,43	2 285,17
Comparaison avec l'exercice précédent	- 1	+ 44	+ 5,26	+ 45,94	+ 51,20

¹ Sans le personnel auxiliaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 2004 (sans office NOG OCRN)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve
Secrétariat général	4 919	2 902	2 017
Police cantonale	114 252	119 477 ¹	- 5 225 ¹
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	57 786	52 733	53
Office de la population et des migrations	12 260	13 350	- 1 090
Office de la sécurité civile et militaire	8 669	8 003	666
Total Direction	192 886	196 465	- 3 579 ¹

¹ Utilisation en augmentation à cause du nombre important d'aspirants et aspirantes (60) à l'école de police.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Police cantonale

Le nouveau poste, créé dans le cadre du projet AIDA, de responsable du domaine Prévention a été mis au concours et pourvu en la personne de M. Peter Giger, un ancien collaborateur de la Police

cantonale spécialisé dans le domaine de la prévention. Le successeur de M. Hans Hostettler, qui a pris sa retraite, à la tête de la coordination d'engagement est M. Jürg Bissegger. M. Ivo Schwegler, chef du Service juridique, a été élu juge au Tribunal administratif. Sa succession a été mise au concours. M^e Stefan Lanzrein, avocat travaillant jusqu'alors au Service juridique, a été nommé à la tête de la Brigade spéciale 2. Il remplace M^e Regula Reusser qui a rejoint le Service juridique après un congé maternité.

Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement

M. Beat Jost a été nommé au 1^{er} décembre chef d'office suppléant et responsable du domaine PSS (Prisons, Station de transport et Section de l'application des peines et mesures).

Office de la population et des migrations

Suite à la réorganisation, au 1^{er} mars, du Service des Fonds et autorisations, cette unité administrative est placée sous la coresponsabilité de M^{me} Cornelia Schmidt (responsable du Fonds de loterie) et de M. Marc Friedrich (responsable du Fonds du sport).

Office de la sécurité civile et militaire

M. Peter Egger, chef du Service des affaires militaires a pris sa retraite au 31 août. M. Adrian Ambühl lui a succédé au 1^{er} septembre.

6.3.3 Formation

La Police cantonale a entamé, au début de l'exercice sous revue, la formation de la troisième génération de formateurs et formatrices en psychologie. La formation, qui concerne 12 personnes, est dirigée et organisée par deux psychologues et se conclura début 2006. Le Service psychologique est confronté à un volume de travail considérable. La mise en œuvre de l'ACE «Violence ou menace contre les autorités» a grandement contribué à cet état de fait et un renforcement des effectifs devra être demandé au Conseil-exécutif au cours de l'exercice à venir.

Une grande partie des personnes travaillant dans les prisons régionales et les établissements pénitentiaires de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement suit la formation de spécialiste de l'exécution judiciaire, débouchant sur un brevet fédéral. Le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire propose par ailleurs divers modules individuels et ciblés sur des sujets comme «Agressivité/Agression», «L'étranger en détention» ou «La prise en charge du détenu dans le groupe». Par ailleurs, dans le cadre d'un cours interne relatif au travail avec les détenus, deux cours de pédagogie ont été organisés au sein de l'établissement de St-Jean à l'intention des maîtres d'atelier (de 4x2 jours).

La formation obligatoire sur le feed-back, entamée l'année précédente, a pu être menée à son terme au sein de l'Office de la population et des migrations. Près de la moitié des collaboratrices et collaborateurs ont suivi cette formation cette année, l'autre moitié l'ayant suivie en 2003. Par ailleurs, des cours d'informatique (Word, Excel, PowerPoint et Outlook) ont de nouveau été dispensés à l'ensemble du personnel de l'OPM.

6.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Groupe égalité de la POM (GEP) s'est principalement occupé, au cours de l'exercice sous revue, de réfléchir aux meilleurs moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le 2^e principe «Augmenter la représentation des femmes dans les commissions et autres institutions» et, parallèlement, pour se rappeler au bon souvenir des collaboratrices et collaborateurs. L'idée originelle, mettre en place une nouvelle campagne d'information au moyen d'affiches et de papillons, a été écartée par le groupe. Vers la fin de l'année, l'idée s'est cristallisée d'utiliser l'informatique à cette fin. Plusieurs personnes se sont d'ores et déjà portées volontaires pour témoigner de leur expérience personnelle en la matière. Ces témoignages devraient apparaître périodiquement sur les ordinateurs des personnes travaillant pour la POM sous la forme d'une fenêtre en incrustation. Une étude de faisabilité a été commandée mais n'a pas encore été rendue. Les travaux se poursuivront en 2005.

6.3.5 Remarques

—

6.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2004

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation		
– Loi sur la police	6	
– Loi sur la Police cantonale	6	
– Loi sur l'exécution des peines et mesures	entrée en vigueur 1.1. 2005	
– Loi sur les loteries	entrée en vigueur 1.1. 2004 et 1.1. 2007	
– Loi d'organisation	entrée en vigueur 1.1. 2004	
– Loi sur la circulation routière	1	2006
– Loi cantonale sur les étrangers ou loi d'introduction de la loi fédérale	–	2008
– Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile	entrée en vigueur 1.1. 2005	
– Constitution cantonale et loi sur le droit de cité	3	2005
6.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
– Loi sur la police (unification de la police bernoise)	1	2006
6.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
6.4.4 Autres projets		
0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil	
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu	
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire	
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé	
4 = préavisé par la commission		

6.5 Projets informatiques

Office	Projet/Application	Investissement 2004 (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus, remplacement infrastructure GEKO	2 436	4 371	dès 1999
POCA	Câblage universel	200	1	2002–2005
POCA	PCmob	153	1	2002–2007
POCA	Ordinateurs portables	100	1	2002–2007
POCA	REZ2XP	1 452		2002–2007
OCRN	SUSA+, développement du logiciel SUSA	767	1 200	dès 1999
OCRN	Remplacement des PC et des serveurs	249		2003–2004
OPM	ADFS-RENO	623		2003–2005
OPM	MIPAR	260	26	2004–2006
OPLE	ADFS-RENO	1 110	1 505	2003–2005
OPLE	eSVReg	115	350	2004–2005
OPLE	BEWAN, élargissement	265	750	2004–2005

Office	Projet/Application	Investissement 2004 (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
OPLÉ	GINA-NT2	925	1 245	2003–2005
OPLÉ	CMS, passage au nouveau système	385	385	2004

¹ Les coûts de production sont compris dans GEKOplus et ne peuvent être détaillés.

6.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

6.6.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/ année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
4610	POM00016	Contribution au service de police des autoroutes N1 (SO), N5 (NE) et N12 (FR)	S/2002	ACE 2298 du 4 août 2004	négociation avec SO nouvelle négociation avec NE

6.6.2 Commentaire

Par ACE 2298 du 4 août 2004, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final de l'analyse sommaire et chargé le Commandement de la police cantonale bernoise de négocier de nouvelles formes d'accord avec la Police cantonale soleuroise et la Police cantonale neuchâteloise. Une solution contractuelle fondée sur

le rapport ERKOS a été trouvée dans l'intervalle, avec le canton de Soleure, pour le service de police de l'autoroute A5 (nouveau tronçon Soleure–Bienne). Les négociations avec la Police cantonale neuchâteloise ont commencé récemment.

6.7 Autres projets importants

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31 décembre 2004	Achèvement des travaux
POCA	«Unification de la police bernoise», mise en œuvre de la motion Lüthi/Bolli Jost	Organisation de projet; début des travaux d'établissement des bases et du projet partiel avec la police municipale	2008–2009
POCA	Police unique à Lyss	Réalisation le 1 ^{er} janvier 2006	2006
POCA	Contrats de collaboration Police cantonale – communes (prise en charge par la POCA de tâches de police communale)	Signature de 22 contrats, d'autres sont en cours de négociation	2008
POCA	AIDA, examen des tâches, des structures, des procédures et des effectifs	Mise en œuvre	2006
POCA	Ecole intercantonale de police au sein du Concordat	Concordat réalisé; mise en œuvre	2007
POCA	Modernisation et développement de la plate-forme d'alarme cantonale	Début du projet partiel de remplacement SMT	2007
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	9 ^e année d'exploitation	Terme à fin 2004
OCRN	FIS 2000, système d'informations financières	Phase pilote pour débiteurs, facturation et compte spécial OCRN	Terme à fin 2005
OCRN	QMS, système de gestion de la qualité	Certification ISO 9001:2000	Terme à fin 2004
OCRN	SIGMA, transfert des tâches liées au produit «Signalisation et marquage» de la POM à la TTE	Transfert des tâches à l'OPC	Terme à fin 2004
OCRN	INFRAS, agrandissement de l'infrastructure	Phase de projet	Terme à fin 2007
OSSM	Densification du réseau de sirènes et mise en place d'une commande à distance (SFI) pour tout le canton (financées en grande partie par la Confédération)	Extension de SFI à d'autres districts. Plate-forme d'alarme POCA équipée en 2005. Densification en cours; retard pour raisons financières.	Fin 2007
OSSM	Introduction d'un réseau à faisceaux dirigés pour les organisations partenaires de la protection de la population	Mise en place difficile de POLYCOM vu le manque de coordination de la Confédération. Examen d'autres solutions financières. Mise en adjudication début 2005.	Réseau pilote région Berne en 2008. Réseau global avant 2010.
OSSM	Mise en œuvre du concept élaboré par le groupe de travail pour les accidents de train, sous la direction de l'OSSM	Convention de prestations avec les CFF et plan d'engagement pour le tronçon Berne–Mattstetten achevés; autorisation d'exploitation accordée. Un tiers du réseau est soumis à réglementation. Négociations en cours pour les deux tiers restants.	En même temps que l'ouverture des tunnels de base NLFA: fin 2007
OSSM	Centre de profit de la place d'armes	Plan d'affaires établi. Négociations avec le DDPS en 2005. Recherche d'une utilisation optimale, avec offre à des tiers (possibilités d'effectuer des cours, séminaires), et d'autres solutions générant des recettes.	Fin 2005

6.8 Interventions parlementaires

6.8.1 Classement de motions et de postulats

6.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

6.8.1.1.1 Motions

Motion 167/03 Bolli du 17 juin 2003: Reconnaissance de la notion de partenariat enregistré par le droit cantonal (adoptée sous forme de motion le 19. 2. 2004):

Les dispositions d'exécution cantonales relatives à la loi sur le partenariat ont fait l'objet d'une procédure de consultation lancée en fin d'année. L'affaire sera traitée en procédure ordinaire et sous l'égide de la JCE, raison pour laquelle la motion sera commentée dans le chapitre du prochain rapport de gestion consacré à cette Direction.

Motion 264/03 Mosimann du 17 novembre 2003: Renforcement des effectifs de police (adoptée le 19. 2. 2004).

ACE 1664 des 26 mai et 10 juin 2004. L'effectif de l'école de police sera soustrait de l'effectif réglementaire de la Police cantonale. La lacune qui en résulte sera comblée par du personnel ayant achevé la formation (une école de police supplémentaire dès le 3.1. 2005). L'engagement d'un tiers de ce personnel est suspendu jusqu'à la votation de février 2005 sur l'initiative concernant la baisse des impôts.

Motion 181/04 Astier du 9 août 2004: Révision partielle de la loi fédérale sur l'asile – avis du canton de Berne (ch. 1 et 4 adoptés le 15. 9. 2004):

Dans les procédures de consultation et les avis sollicités par la Confédération, le Conseil-exécutif défend la position selon laquelle il convient de lutter avec une très grande fermeté, et par tous les moyens admis par la Constitution, contre le manque de collaboration après une décision de renvoi passée en force. Il se bat également contre le transfert des coûts aux cantons.

Motion 137/04 PS/Widmer-Keller du 14 juin 2004: Asile: différencier l'aide (ch. 1 et 3 adoptés et classés, ch. 2 et 4 à 6 rejetés le 15. 9. 2004).

Motion 211/04 Oppliger du 6 septembre 2004: Anciens casinos: expiration de la réglementation transitoire (adoptée le 25. 11. 2004):

Les exploitants des anciens casinos ont été consultés dans la perspective de la révision de l'ordonnance sur les appareils de jeu. Il s'agit de créer une base légale permettant à ces anciens casinos d'installer et d'exploiter immédiatement et sans concession de maison de jeu les appareils à sous servant aux jeux d'adresse qui proposent des gains sous forme d'argent. La modification d'ordonnance a été approuvée par le Conseil-exécutif le 2 février 2005.

Motion 166/04 Fuchs du 23 juin 2004: Permis de conduire: organisation des examens théoriques (adoptée le 14. 12. 2004):

La mise en œuvre sera effective le 1^{er} juillet 2005, après information des moniteurs et monitrices d'auto-école et adaptation des programmes informatiques.

6.8.1.1.2 Postulats

Aucun.

6.8.1.2 Classement extraordinaire

6.8.1.2.1 Motions

Motion 229/03 Haas du 15 septembre 2003: Publicité routière:

règles concernant la distance (adoptée sous forme de postulat le 24. 6. 2004):

Les travaux de mise en œuvre de cette intervention parlementaire (révision de l'art. 28 de la loi sur la construction et l'entretien des routes) relèvent de la compétence de la TTE, et sont commentés dans le chapitre du présent rapport de gestion consacré à cette Direction.

6.8.1.2.2 Postulats

Postulat 098/00 Pulver du 6 avril 2000: Naturalisation des étrangers et étrangers intégrés (adopté le 6. 6. 2000):

Au vu du résultat de la votation du 26 septembre sur les deux projets concernant le droit de cité, le Conseil-exécutif renonce à prévoir dans le droit cantonal un droit à la naturalisation avec voies de recours. Le projet élaboré par la POM pour la révision du droit de cité cantonal prend en compte les modifications du droit fédéral. Vu l'évolution sur le plan fédéral et l'incertitude consécutive aux décisions du Tribunal fédéral, la procédure de consultation et l'élimination des divergences jusqu'au niveau de la Commission de rédaction ont pris plus de temps que prévu. La date visée pour l'entrée en vigueur de la modification de la Constitution cantonale et de la révision de la loi cantonale sur le droit de cité est le 1^{er} juin 2006.

6.8.2 Réalisation de motions et de postulats

6.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

6.8.2.1.1 Motions

Motion 148/03 Lütthi/Bolli Jost du 16 juin 2003: Réforme de la police (adoptée le 17. 9. 2003):

Les bases sont élaborées par l'organisation de projet «Police Bern». Le travail est réparti entre trois projets partiels, qui concernent l'aspect juridique, l'aspect financier, et le projet pilote relatif à la ville de Berne. Le regroupement de la Police cantonale et de la Police de la ville de Berne est prévu pour le 1^{er} janvier 2008.

Motion 184/03 Zuber du 25 juin 2003: Création d'un office interjurassien des sports (adoptée sous forme de postulat le 17. 9. 2003): Le groupe de travail constitué avec des représentants du canton du Jura a engagé des négociations. Celles-ci sont presque terminées, et l'affaire pourra être présentée au Grand Conseil en 2005.

Motion 209/03 Contini du 8 septembre 2003: Transférer aux exécutifs communaux les compétences communales en matière de naturalisation (adoption sous forme de motion le 19. 2. 2004):

Le projet élaboré par la POM pour la révision du droit de cité cantonal prend en compte le transfert des décisions sur la naturalisation communale dans la compétence exclusive de l'organe exécutif. Vu l'évolution sur le plan fédéral et l'incertitude consécutive aux décisions du Tribunal fédéral, la procédure de consultation et l'élimination des divergences jusqu'au niveau de la Commission de rédaction ont pris plus de temps que prévu. La date visée pour l'entrée en vigueur de la modification de la Constitution cantonale et de la révision de la loi cantonale sur le droit de cité est le 1^{er} juin 2006.

Motion 090/04 Motion Astier du 19 avril 2004: Assistance minimale pour les requérants d'asile déboutés et étrangers en situation irrégulière (chiffre 2 adopté sous forme de postulat le 15. 9. 2004): Aujourd'hui déjà, la POM recommande aux autorités et organisations partenaires de réduire l'aide sociale dans le cas où le délai prévu pour quitter la Suisse est échu et que la personne en question refuse de coopérer en vue de son départ. Dans les cas parti-

culièrement difficiles, on procède à un transfert dans un centre qui offre des prestations réduites. Il est prévu de définir dans un concept inspiré du «bonus-malus», en 2005, les autres incitations ou sanctions propres à lutter contre le manque de coopération.

Motion 087/04 Kilchherr du 19 avril 2004: La drogue au volant (adoptée le 25.11.2004).

Dans le cadre d'un projet de recherche européen, divers instruments sont testés sous la supervision de l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne. Le rapport final devrait être rendu mi-2005.

6.8.2.1.2 Postulats

Aucun.

6.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

6.8.2.2.1 Motions

Motion 075/02 Käser du 21 mars 2002: Service de planton pour le compte des autorités judiciaires: indemnisation des charges de la police communale (adoptée sous forme de postulat le 21.11.2002): Traitement dans le cas du projet «Police Bern».

Motion 220/02 Ingold du 18 novembre 2002: Révision de la loi sur l'encouragement de la gymnastique et des sports (adoptée sous forme de postulat le 26.6.2003):

L'OSSM a établi un concept cantonal pour le sport et fixé des objectifs pour le canton; ce concept a été approuvé en fin d'année par la nouvelle Commission d'experts pour le sport (CES). On examine actuellement sur cette base les dispositions à modifier dans la loi concernée par la motion.

6.8.2.2.2 Postulats

Aucun.

6.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

6.8.2.3.1 Motions

Motion 080/99 Zbinden Günter du 10 mars 1999: Centre d'intervention cantonal pour le sauvetage (ch. 2, 3 et 4 adoptés, ch. 1 et 5 adoptés sous forme de postulat le 1.2.2000):

Le projet de nouvelle affectation des bâtiments H, J et K de l'arsenal cantonal a été placé sous l'égide de la TTE; son appellation se réfère désormais à la planification des centrales d'engagement dans la région de Berne. Une première étape définira les exigences sur le plan de la police, des services de santé et du corps des sapeurs-pompiers; les emplacements possibles seront ensuite évalués.

6.8.2.3.2 Postulats

Aucun.

Berne, mars 2005

La directrice de la police et des affaires militaires: *Andres*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 23 mars 2005

